



COMMUNE DE SAINT SIGISMOND
85420

Tel : 02.51.52.94.82 - Fax : 02.51.52.97.46
E-mail : commune.stsigismond@wanadoo.fr
Ou mairie@stsimin.com

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-dix-huit, le 16 février le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2018

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier Élisabeth Guillot, Luc Vrignaud, Jocelin Quillet, Éliane Montamat, Claude Airaud, Béatrice Tritschler,

ABSENTS : 0 : **POUVOIR(S)** : 0

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion est accepté à l'unanimité.

OBJET: RECOURS AUX SERVICES DU GARDE CHAMPETRE DE BENET

REF : D180216A

Le Maire rappelle que la commune de Benet emploie un garde champêtre sur un temps non complet et qu'elle a proposé aux communes voisines de mettre son agent à disposition. Il rappelle les missions qui peuvent lui être données sur la commune (gestion fichier OM, recherches concernant les concessions du cimetière, gestion de la circulation, recherches dans le cadre des dépôts sauvages, respect des arrêtés municipaux et code de l'environnement...).

Le coût horaire est d'environ 20 € et les frais kilométriques de 0.32 €/km. En outre, il est envisagé une réunion avec les élus référents des communes concernées par cette mise à disposition afin de mettre au point le planning de travail pour toute l'année 2018.

Le Maire propose que la commune accepte une mise à disposition pour un an renouvelable à raison d'une ½ journée tous les 15 jours (soit 2h/semaine).

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Accepte la mise à disposition du Policier Municipal de Benet à compter du mois d'avril pour une durée d'un an renouvelable.
- Donne pouvoir au Maire pour signer la convention en ces termes.

OBJET: ATELIER – VALIDATION DES ENTREPRISES

REF : D180216B

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres préparé par le Maitre d'œuvre FRENESIS. Il indique que les conclusions du rapport ont été validées par la commission et propose au conseil de valider les entreprises retenues comme suit :

Liste des Lots	Nom des Entreprises	Montant Base € HT	Montant PSE1 € HT	Montant PSE2 € HT	Montant PSE3 € HT	Montant PSE4 € HT	Montant €HT toutes PSE	Montant TVA	Montant € TTC toutes PSE
Lot N°1: TERRASSEMENT/VRD/ESPACES VERTS*	RINEAU TP	14 980,60 €	882,00 €	4 590,00 €	855,00 €	9 891,00 €	31 198,60 €	6 239,72 €	37 438,32 €
Lot N°2: GROS ŒUVRE	GUILLEBEAUD	52 570,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 570,72 €	10 514,14 €	63 084,86 €
Lot N°3 CHARPENTE METALLIQUE/COUVERTURE SECHE	SICOM	41 297,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 297,25 €	8 259,45 €	49 556,70 €
Lot N°4: MENUISERIES/BARDAGE/PLATRERIE/FAUX-PLAFOND	THINON	43 638,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 638,37 €	8 727,67 €	52 366,04 €
Lot N°5: CARRELAGE/FAIENCE	DUCEPT	5 178,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 178,81 €	1 035,76 €	6 214,57 €
Lot N°6: PEINTURE	RAFFENEAU	1 590,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 590,04 €	318,01 €	1 908,05 €
Lot N°7: CHAUFFAGE/VENTILATION/PLOMBERIE	CARRE	6 457,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 457,53 €	1 291,51 €	7 749,04 €
Lot N°8: ELECTRICITE	COMIELEC SERVICES	9 277,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 277,00 €	1 855,40 €	11 132,40 €
		174 990,32 €					191 208,32 €	38 241,66 €	229 449,98 €

*Le classement de l'entreprise ne change pas selon le choix des
références

Le conseil municipal après avoir délibéré valide les entreprises proposées et donne pouvoir au Maire pour signer les documents du Marché concerné. M. Quillet n'a pas pris part au vote.

La commune s'assurera que les attestations sociales et fiscales ainsi que les attestations d'assurances des tributaires sont toutes à jour et signées avant le courrier d'information aux entreprises non retenues et notification du marché (contrôle par le maître d'œuvre qui validera les dossiers).

OBJET: NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE LOCAL VENDEE EAU

REF : D180216C

Le Conseil municipal a élu M. Coiffé Bernard titulaire et M. Airaud Claude suppléant.

OBJET: SUBVENTION POUR IMMOBILIER D'ENTREPRISE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF REGIONAL D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE

REF : D180216D

M. le Maire indique que la Ste LE CABANIN DU MARAIS souhaite ouvrir une crêperie sur la commune. Elle peut ouvrir droit de la part du Conseil Régional à une subvention dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat » et notamment une aide à l'immobilier d'entreprises. Cette aide est cependant subordonnée à la participation de la commune.

Il propose donc de délibérer pour mettre en place une aide à l'immobilier d'entreprises

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Accepte de mettre en place d'une aide à l'immobilier d'entreprises dans le cadre du pacte de ruralité du Conseil Régional à hauteur de 3% de l'aide de la Région (30 %) sur les mêmes critères avec un plafonnement de la subvention communale fixé à 300 €
- Donne pouvoir au Maire pour signer les conventions avec la Région pour les dossiers concernés
- Valide la convention tripartite entre la Région, l'entreprise LE CABANIN DU MARAIS et la commune pour une aide communale à hauteur de 205 €

OBJET: QUESTIONS DIVERSES

REF : D180216QD

Communauté de communes

Commission Tourisme :

- Centre minier : une visite de chantier a été réalisée, l'ouverture est prévue pour fin juin

Commission environnement voirie et bâtiment

- L'accès au ponton du port du paradis est glissant, la commission « Bâtiments et voirie » va étudier les possibilités de mettre de la résine saupoudrée de sable ;
- La commune a prévu l'achat de 2 tables de pique-nique pour mettre sur le terrain communal du Coudreau
- Plantations : La commune envisage des plantations sur le terrain situé en bordure de la départementale reliant Le Mazeau et Damvix. Une partie de terrain appartient à l'Association Foncière et est entretenue par la commune. Il convient de prévoir une convention pour les plantations.

- Assainissement : le chantier est réalisé pour l'essentiel. Il ne reste que les finitions, réparation et remise en état voiries à réaliser.
- SAUR : dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable, la société SETCIT a proposé de supprimer une partie du réseau dans la rue de l'Église, le Maire est intervenu pour garantir l'accès au réseau des plusieurs parcelles. Les branchements devraient être changés semaines

8 à 10. Le Maire précise que cette opération va bénéficier à la commune dans le cadre de la prise en charge des réfections de voirie.

- FDGDON : la lutte contre les ragondins a permis l'élimination de 9000 ragondins en 2017 (contre 12000 en 2015) . Le Maire précise que le président de l'ASA des Marais Mouillés s'est plaint de l'insuffisance des moyens dévolus à la chasse aux ragondins.
- COPIL Plantations : La commission communication s'est réunie le 5/12/2017 pour préparer un communiqué de presse. Il sera diffusé dans la presse et par mail afin de répandre l'information aux propriétaires intéressés.
- La voirie réalisée rue du calvaire se dégrade un peu plus, il est prévu une réfection par l'entreprise et la charge de cette dernière quand les conditions seront optimums.
- Église : certains artisans ayant réalisé des devis pour la toiture de l'église attendent des réponses. Compte tenu des dossiers en cours, celui de l'église a été différé pour étaler les dépenses communales. Il est possible que la commune soit obligée de revoir le dossier plus tôt que prévu compte tenu de l'état actuel.
- École : les travaux pour mise en accessibilité vont débuter le 26/02/2018. Les plans des toilettes ont été transmis aux conseillers municipaux pour information.

Commission affaires scolaires et sociales

Atelier pause poussette : les deux prochains ateliers sont maintenus malgré la chute de fréquentation. Des idées soumises par le centre social « Le Kiosque » seront étudiées.

Poulailler de l'école : M. Bochin ne peut plus s'en charger. Mme Droguet Emmanuelle s'est proposée de prendre le relai pour hors périodes scolaires.

École : Une surveillance de l'air a été réalisée, le questionnaire obligatoire a été transmis aux autorités compétentes.

Subvention aux associations : La demande de subvention de l'association RUGBY MARAIS POITEVIN est arrivée trop tardivement pour 2017. Elle sera étudiée pour 2018.

Quinzaine bleue : Les animations sont à transmettre pour le 9 mars 2018. La commune organisera une remise à niveau du code de la route. La prestation sera réalisée par Angéline BOURNEAU.

Commission culture manifestations et communication

Panneaux d'affichage : La commune a fait l'acquisition de 2 tableaux neufs pour remplacer l'affichage de la mairie. Il est envisagé de réduire le nombre de panneaux de 11 à 6

Échanges pyrénéens : une réunion est prévue le 15 mars 2018. Les habitants intéressés peuvent participer à la réunion

Fête de la musique : une réunion est prévue le 05 avril 2018 – réunion également ouverte aux habitants

Arbre de Noël : L'évènement est fixé au 21 décembre 2018

Journée citoyenne : elle aura lieu le 26 mai 2018. Les actions seront définies en collaboration avec la commission environnement voirie et bâtiments

Échange de plants : une manifestation d'échange est à l'étude par la commission

Informations diverses du Maire

Motion voie rapide Fontenay-le-Comte / Rochefort : M. le Maire a donné lecture du courrier du Député Pierre Henriot. La motion sera proposée au prochain conseil

La cabine téléphonique, ne respectant pas les conditions d'accessibilité aurait pu être enlevée. Compte tenu de notre situation en zone blanche elle sera conservée avec une dérogation pour l'accessibilité. La commune demandera à la conserver par la suite pour un usage de boîte à livres.

SCOT : Il s'agit d'un document important qui va impacter les communes dans leur développement. Le Maire a participé à la réunion de présentation. Le document de travail est à disposition des élus.

Marais Mouillés : 2 Plans de curages/élagage sont prévus sur la commune, le Maire a obtenu la possibilité de demander des curages pour les particuliers (travaux payants, mais à un prix intéressant, le matériel étant sur place) sur ces deux plans.

Zones blanches : M. le Maire a rencontré M. Guimbretière, directeur de Vendée Numérique. Les conditions ont quelque peu évolué puisque l'État donne désormais une plus grande marge de manœuvre aux opérateurs concernant la couverture en téléphonie. Le nouveau dispositif risque de ralentir le programme prévu pour notre commune.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

Acquisition de deux panneaux d'affichage et deux tables de pique-nique 1 185.56 € TTC chez Comat & Valco

Le secrétaire de séance
GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,
Denis LA MACHE

